



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 novembre 2011
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 2 novembre 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

À l'heure où j'écris la présente lettre, quelques 27 personnes se dirigent vers la bande de Gaza à bord de deux navires dans l'intention déclarée de violer le blocus naval qu'Israël a mis en place dans cette zone. Selon certaines informations, ces navires sont partis d'un port turc et arriveront au voisinage de la bande de Gaza d'ici à jeudi soir ou vendredi matin.

Cette tentative de passer outre le blocus naval mis en place par Israël autour de Gaza risque d'avoir des conséquences dangereuses. Lancée sous le prétexte fallacieux d'apporter une aide humanitaire, cette entreprise est une provocation qui ne vise manifestement qu'à servir des objectifs politiques extrémistes.

Comme l'a clairement indiqué le rapport Palmer établi sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, « [l]e blocus naval constitue une mesure de sécurité légitime imposée pour empêcher que des armes n'entrent à Gaza par la mer, et sa mise en œuvre satisfait aux prescriptions du droit international ».

Au cours de la semaine passée – alors que des roquettes Grad et des missiles à longue portée s'abattaient sur des villes, des écoles et des civils israéliens –, la nécessité patente de ce blocus a été une fois encore démontrée. Mon gouvernement a une obligation fondamentale de protéger les citoyens israéliens – et d'empêcher que des armes ne parviennent aux terroristes à Gaza. C'est pourquoi Israël a le droit de prendre et prendra toutes les mesures voulues pour empêcher que son blocus naval ne soit violé.

Il n'est nul besoin de cette flottille. Comme chacun sait, il existe des mécanismes établis permettant d'acheminer l'assistance humanitaire jusqu'à la bande de Gaza, y compris en passant par Israël. Les seules marchandises qu'Israël empêche d'entrer à Gaza sont les armements, les armes et le matériel à double usage – en d'autres termes, les articles susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des bombes ou d'autres armes.

Durant l'année écoulée, de nombreux dirigeants internationaux – notamment des chefs d'État, des représentants de l'Organisation des Nations Unies et la majorité des membres du Conseil de sécurité – se sont clairement exprimés contre ce type de flottilles à destination de Gaza, soulignant que les fournitures humanitaires doivent être acheminées que par les canaux établis.



Dans une déclaration faite le 27 mai 2011, le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, s'est déclaré persuadé que « l'aide et les marchandises destinées à Gaza devraient être acheminées par des points de passage légitimes et des voies établies », indiquant ainsi clairement que ces flottilles « risquent de donner naissance à un violent conflit ».

Alors que ces navires poursuivent leur route en direction de Gaza, il est plus clair que jamais qu'il faut que vous condamnerez cette provocation sans équivoque.

Comme l'indique le rapport Palmer, « les États ont l'obligation de prendre des mesures actives pour avertir leurs nationaux des risques qu'il y a à violer un blocus [...] ».

Les actions de ce type sont particulièrement troublantes à la lumière des bouleversements que connaît actuellement le Moyen-Orient. La communauté internationale doit adresser à ceux qui organisent ces provocations et à ceux qui participent un message non ambigu, à savoir que de telles initiatives ne font qu'aviver les tensions dans notre région, en soulignant que c'est par les canaux établis que les fournitures humanitaires doivent être livrées à Gaza. Permettez-moi de souligner qu'Israël n'a aucun intérêt à une confrontation mais est fermement résolu à faire respecter le blocus naval de la bande de Gaza.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ron **Prosor**
